

INFORMATIONS POUR LES LOCATAIRES



IndianaHousingNow.org

PROGRAMME D'ASSISTANCE LOCATIVE D'URGENCE DE L'INDIANA (IERA2)

Le programme d'assistance locative d'urgence de l'Indiana (IERA2), qui a commencé à recevoir des demandes en mars 2023, soutient les ménages locataires qui ont connu des difficultés financières pendant la pandémie en leur offrant une subvention pour le loyer et les services publics.

L'IERA2 peut offrir les avantages suivants aux ménages qui y sont éligibles :

- Un paiement forfaitaire d'assistance locative qui comprend les arriérés de loyer et trois mois de loyer à terme (futur).
- Un deuxième versement peut être effectué, comprenant les arriérés et les loyers à terme, si votre ménage participe aux conseils de stabilité familiale de l'INCAA et améliore le score de votre ménage à "autosuffisant" ou mieux dans l'un des douze domaines d'intervention.
- Le montant total du premier versement dépend du nombre de mois d'arriérés de loyer dont votre ménage est redevable. Si votre ménage est à jour dans ses paiements de loyer, le premier versement consistera en trois mois de loyer à terme.
- IERA2 offre un paiement à chaque foyer éligible. Le deuxième versement dépend de la participation de votre ménage aux services de consultation en matière de stabilité familiale et du nombre de mois d'assistance restants.
- Aucun ménage locataire ne peut percevoir plus de deux versements IERA2.
- Il n'y a pas de recertification à l'IERA2.
- Aucun ménage ne peut recevoir plus de 18 mois d'assistance, quelle que soit la combinaison des programmes ERA. Cela comprend des programmes dans les comtés d'Elkhart, Hamilton, Marion, Lake et St. Joseph, ainsi que dans la ville de Fort Wayne.

Un ménage locataire doit savoir :

- Jusqu'à 18 mois d'assistance au loyer et aux services publics peuvent être accordés à votre ménage. Cela comprend les loyers échus, les loyers à venir et les pénalités de retard raisonnables.
- IERA2 prendra en charge le montant le moins élevé entre le montant du loyer indiqué dans le bail et le plafond de loyer publié par IERA2.

Nombre de chambres	Logement admissible	18 mois Maximum Assistance à la location
Efficacité	899 \$	16,182 \$
Une chambre	957 \$	17,226 \$
Deux chambres	1,124 \$	20,232 \$
Trois chambres	1,573 \$	28,314 \$
Quatre chambres+	1,864 \$	33,552 \$

IndianaHousingNow.org



Indiana Housing & Community Development Authority
Autorité du Logement et du Développement Communautaire de l'Indiana
(Indiana Housing & Community Development Authority)



ÉGALITÉ DES CHANCES EN
MATIÈRE DE LOGEMENT



IndianaHousingNow.org

Nous encourageons et soutenons le programme national de logement positif dans lequel sont éliminées les barrières qui empêchent d'obtenir un logement pour des raisons de race, de couleur, de religion, de sexe, d'origine nationale, de handicap or familial status. Ce projet est soutenu, en totalité ou en partie, par la subvention fédérale numéro ERA0021 attribuée à l'État de l'Indiana par le Département du Trésor des États-Unis.

Dernière modification : novembre 2023

INFORMATIONS POUR LES LOCATAIRES

PROGRAMME D'ASSISTANCE LOCATIVE D'URGENCE DE L'INDIANA (IERA2)

- Si vous bénéficiez déjà d'une assistance locative fédérale (par exemple, vous avez un Housing Choice Voucher, vous vivez dans une unité de Project Based Rental Assistance, vous vivez dans un logement public, etc.), IERA2 peut vous assister pour la part du loyer de votre ménage (la part du locataire).
- Les paiements pour les ménages éligibles seront effectués aux propriétaires participants.
- Si votre propriétaire ne participe pas au programme, votre ménage peut tout de même bénéficier d'une aide.
- Votre ménage est responsable du paiement du loyer, des frais de retard ou des dépenses supplémentaires non couvertes par l'IERA2.
- Une allocation mensuelle correspondant au nombre de mois d'assistance locative sera versée pour couvrir les frais de services publics et de consommation d'énergie domestique sollicités. Le tableau ci-dessous décrit le montant de l'allocation pour chaque service public.

	0 Chambre	1 Chambre	2 Chambres	3 Chambres	4 Chambres	5 Chambres
Chauffage - Gaz Naturel	24	32	43	52	66	75
Chauffage - Électrique	55	78	102	123	152	170
Chauffage - Consommation d'énergie	58	77	103	128	166	178
Électrique - autre que le chauffage	49	57	65	73	83	91
Eau	29	36	46	56	70	88
Assainissement	54	54	62	71	86	109

- Une assistance en matière de services publics et/ou de consommation d'énergie à domicile sera versée directement au fournisseur de services publics. Les prestataires de services d'utilité publique doivent participer à IERA2 pour que cette allocation soit versée. Les services publics ne seront payés qu'avec le premier versement de l'IERA2.
- Votre ménage est responsable de toutes les charges impayées liées aux services publics ou à l'énergie domestique, y compris les frais de déconnexion et de reconnexion, les dépôts ou les coûts de recouvrement.
- L'assistance aux services publics et/ou à la consommation d'énergie domestique peut ne pas être fournie pour les coûts inclus dans le bail.
- Une lettre de prestation de WIC, TANF, SNAP, HIP, SSI, LIHEAP ou une preuve de votre autorité de logement public que vous recevez un coupon de choix de logement ou que vous vivez dans une unité de logement public peut accélérer l'examen de votre demande.
- Les districts de Hamilton et de Marion ont organisé leurs propres programmes ERA. Si vous habitez dans le district de Hamilton, veuillez contacter l'administrateur de votre canton. Si vous habitez dans le district de Marion, IndyRent est désormais fermé. Pour plus de détails, veuillez consulter le site indy.gov/activity/eviction-prevention-initiatives.

Pour participer au programme, vous devez :

- Appelez le 2-1-1 du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 pour obtenir de l'aide afin de créer votre profil et de remplir la partie questions-réponses de la demande.
- Appelez le 2-1-1 du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 pour obtenir de l'aide afin d'identifier le prestataire INCAA qui pourra vous aider à créer votre profil, la partie questions-réponses de la demande et le formulaire de collecte de documents.
- Appeler le 2-1-1 du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 ou visiter www.incap.org/indiana-housing-stability-program trouver un prestataire de conseils en matière de stabilité familiale.
- Parlez à votre propriétaire et prévenez-le que vous avez l'intention de demander une aide ou que vous l'avez déjà fait.
- Appeler le (317)800-6000 ou envoyer un courriel à iera@ihcda.in.gov, si vous avez des questions.

IndianaHousingNow.org



Indiana Housing & Community Development Authority

Autorité du Logement et du Développement Communautaire de l'Indiana
(Indiana Housing & Community Development Authority)



ÉGALITÉ DES CHANCES EN
MATIÈRE DE LOGEMENT



IndianaHousingNow.org

Nous encourageons et soutenons le programme national de logement positif dans lequel sont éliminées les barrières qui empêchent d'obtenir un logement pour des raisons de race, de couleur, de religion, de sexe, d'origine nationale, de handicap or familial status. Ce projet est soutenu, en totalité ou en partie, par la subvention fédérale numéro ERA0021 attribuée à l'État de l'Indiana par le Département du Trésor des États-Unis.

Dernière modification : novembre 2023